



**Syndicat
Mixte
Eau
Assainissement
Pays de Nemours**

COMITE SYNDICAL

DU 11 MARS 2026



**Rapport d'orientations
budgétaires 2026
Budget Eau potable**

SOMMAIRE

Préambule	Page 3
Contexte économique	Page 4-6
Résultats de clôture de l'exercice 2025	Page 7-
Les Recettes :	
La surtaxe	Page 8-9
L'aide du fonds de soutien	Page 9
Les redevances	Page 9
Les Dépenses :	
Les charges courantes	Page 9-10
La dette	Pages 11-13
Les investissements	Page 13-16
Situation financière - les soldes intermédiaires de gestion	Page 17
Les orientations	Page 18-19

Le Contexte juridique du débat d'orientation budgétaire et son rapport

La loi d'administration territoriale de la République de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière du syndicat. Le Président ne peut être juridiquement lié par les prises de position des délégués syndicaux à ce stade de la procédure.

L'article 107 de la Loi NOTRe du 7/8/2015, a voulu accentuer l'information des conseillers et a créé le rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le DOB. Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 en prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission. Ces dispositions sont applicables aux syndicats mixtes ou intercommunaux.

Ainsi, notamment pour les collectivités de plus de 3500 habitants, ce rapport doit contenir les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement), les engagements pluriannuels envisagés (programmation d'investissement), la structure et la gestion de la dette et de l'évolution de l'endettement, l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et d'épargne nette, ainsi que les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel (budget principal et budgets annexes)

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, et comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le présent Rapport se veut prudent dans un contexte économique inflationniste, d'une accélération des catastrophes naturelles et dans une atmosphère géopolitique instable.

Le ROB est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Le contexte économique Mondial, Européen et National

I - Contexte Mondial :

Ce que l'on doit retenir de l'année 2025 : La guerre commerciale est déclarée !

L'année 2025, la croissance mondiale a progressivement ralenti mais résiste malgré l'effet de nombreux chocs à commencer par les droits de douane de l'administration américaine. Les pays émergents affichent une croissance en continue mais restent vulnérables. L'inflation est en repli mais des risques de reprise à la hausse, demeurent en raison de l'incertitude politique et des tensions commerciales. Le coût de l'énergie s'est stabilisé mais reste sensible aux tensions géopolitiques. Du côté monétaire, les taux directeurs poursuivent une baisse progressive afin de faire face aux différents chocs présents et à venir.

(Source : Banque mondiale.org, Dob-CE, OFCE)

Et 2026 : Une croissance en demi-teinte

Malgré le désordre économique mondial, la croissance mondiale devrait résister passant de 2.90 % en 2025 à 2.80 % en 2026 malgré les menaces de reprise des augmentations de droit de douane imposée par les états unis provoquant une hausse d'incertitude et freinant le marché.

Sous réserve d'une réduction de l'inflation en 2026, les banques centrales feraient le choix de continuer à baisser son taux directeur qui pourrait atteindre 3% en avril 2026

La poursuite et le durcissement du conflit au Moyen Orient, du front Russe sur l'Ukraine vont continuer à influencer négativement les perspectives de croissance.

Si la croissance mondiale persiste voire augmente légèrement en 2026, la raison essentielle reposera sur l'investissement.

(Source : Ofce- Dob CE)

II – Contexte Européen :

Ce que l'on doit retenir de l'année 2025 : L'année de tous les dangers ?

L'année 2025 a été marquée pour certains pays européens, par l'incertitude politique créant un climat peu propice aux investissements et à la consommation. Les échanges commerciaux impactés par l'augmentation des droits de douane américaines, se sont conclus par une croissance atone pour les Européens. La consommation des ménages de la zone euro est restée frileuse et les exportations ont nettement ralenti sur le deuxième semestre.

A noter une légère hausse du PIB de + 1.3% dans l'union européenne en 2025

L'inflation est en recul sur l'ensemble des pays européens.

Le taux de croissance de l'emploi dans l'union Européenne a été de + 0.5% en 2025

Les déficits publics restent élevés et la dette publique continue d'augmenter limitant la marge de manœuvre budgétaire.

(Source : Ofce- Commission européenne.com, Eurostat)

Et 2026 : Une croissance 2026 dynamique à l'horizon ?

L'union européenne projette de s'approvisionner davantage sur son marché, notamment au travers de son programme SAFE (financement dans la défense des pays EU). Cette perspective devrait relancer la croissance, le dynamisme du commerce sur son propre territoire. La croissance des exportations allemandes vers l'Europe constitue dans ce contexte un premier signe encourageant. Cette relance passera également par la réduction des dépendances en matière d'énergie ou de métaux rares.

Le consommateur européen reste cependant sur ses gardes. La crise inflationniste de ces dernières années, laisse des traces. Si la croissance des salaires dépasse l'inflation, il n'en reste pas moins que l'inquiétude autour du pouvoir d'achat et du chômage persiste. Or le taux de chômage n'a pas augmenté.

L'inflation dans l'Union européenne hors énergie et alimentation resterait supérieure à 2% et la BCE mettrait un terme à son assouplissement monétaire après une dernière

baisse de son taux directeur en 2025 afin de maintenir la croissance du PIB (prévision 1.2 % à 1.6%)
La commission européenne rappelle la nécessité de réformes pour libérer la croissance interne et réduire les rigidités structurelles

(Source : Économic-Bnp.com - la tribune — Dob CE- Ofce)

III - Contexte National :

Ce que l'on doit retenir de l'année 2025 : L'économie a bien résisté malgré un climat politique et international instable

L'incertitude politique a freiné la croissance française sur son territoire nationale en 2025 en particulier sur la consommation des ménages et sur l'investissement des entreprises. Malgré cela, l'inflation s'est maintenue à un des taux les plus bas de la Zone Euro et s'est élevé à 1 % en 2025.

Le fait marquant de l'année 2025 est le retour du commerce extérieur comme moteur de croissance. Son PIB a atteint une croissance de + 0.90 % en 2025.

La raison essentielle repose sur le dynamisme de l'aéronautique, le naval, la défense et les services numériques. Cet élan a compensé une demande intérieure en berne.

La consommation des ménages reste prudente malgré la baisse de l'inflation et l'amélioration légère de son pouvoir d'achat.

Un coup de frein a été donné sur l'emploi en 2025 et devrait se poursuivre sur 2026. En effet, l'arrêt des aides sur les contrats d'apprentissage ou d'alternance a engendré une baisse de l'emploi dans le secteur privé.

Le taux de l'épargne des ménages français atteint 18.90 % du revenu disponible brut selon la Banque de France en 2025. Ce flux d'épargne continue d'augmenter et atteint un nouveau record depuis les années 1970.

La loi de finances du 8 décembre 2025 prévoit un déficit public à 5.40% du PIB sur l'année 2025

(Source : Ofce-Dob CE-Insee-Vie publique)

Et 2026 : Croissance timide... aux élections municipales, communautaires et syndicales

La croissance économique est attendue autour de 1% en 2026 d'après Insee mais la Banque de France se montre plus mesurée.

La première préoccupation des ménages reste le pouvoir d'achat. Le salaire moyen doit progresser plus vite que les prix mais son augmentation ne rattrape pas le dérapage de l'inflation enregistré en 2022-2023. Néanmoins, on prévoit une reprise de la consommation certainement en raison d'un taux d'épargne moins attractif.

L'inflation devrait repartir légèrement à la hausse en 2026, due en partie au prix à la consommation et au coût de l'énergie. Mais le point de départ démarre très bas.

Dans l'absolue, si un accord de paix entre l'Ukraine et la Russie aboutit, le coût énergétique devrait enregistrer une baisse non négligeable.

La courbe du chômage devrait rester stable et frôler le 5%. La croissance de l'activité économique française reste insuffisante pour inciter à l'embauche et certaines politiques publiques favorables à l'emploi seront réduites. L'arrêt des aides sur les contrats d'apprentissage devrait faire disparaître 64 000 emplois d'ici la mi-2026.

Le déficit public poursuit son exorable ascension. Le gouvernement prévoit un déficit public autour de 5% en 2026 du PIB. Cette cible semble ambitieuse compte tenu des nombreux aléas

L'année 2026 sera marquée également par ces élections municipales qui auront lieu le 15 et 22 mars. Les élections syndicales clôtureront la démarche

Dispositions de la loi de finances pour 2026 concernant les Collectivités

I – Dispositif global

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 :

L'objectif est de ramener le déficit à 3% du PIB d'ici 2027 et l'endettement de la France dans la « norme » imposée par l'Europe. C'est un exercice de haute voltige et reste un projet très ambitieux car tout dépendra de la macro-économie, de la stabilité financière, l'imprévisibilité des décisions, des volontés politiques sous fond d'élection présidentielle de 2027.

Quelques chiffres significatifs et prévision du PLF 2026

Croissance du PIB : + 1 % en 2026 contre +0.90 % en 2025

Le Déficit Public : + 5 % du PIB en 2026 contre +5.40 % en 2025

La Dette Publique : +117.4 % du PIB à la fin du 3^{ème} trimestre 2025

La dépense publique ; 57.1 % du PIB en 2024

II – Enjeux pour les Syndicats mixtes d'eau et d'assainissement

Dans un contexte de contraintes budgétaires, d'incertitude fiscale et de la volatilité des taux bancaires, les collectivités doivent anticiper une moindre marge de manœuvre pour les investissements publics. Elles doivent prioriser les investissements liés à la transition écologique et à la résilience des réseaux éligibles aux financements européens et nationaux. Anticiper l'impact de la hausse des coûts sur les budgets d'exploitation. L'enjeu budgétaire est de maintenir une capacité financière positive malgré une hausse des charges. De favoriser une soutenabilité financière (capital préservé) à moyen terme.

SERVICE EAU POTABLE

Résultats provisoires de clôture de l'exercice 2025

Année 2025	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 (a)	RESULTATS 2024 REPORTES en 2025 (b)	RESULTATS GLOBAUX 2025 (a+b)
Section de fonctionnement	1 635 045.25 €	516 721.98 €	1 118 323.27 €	2 569 396.89 €	3 687 720.16 €
Section d'investissement	66 449.45 €	1 164 195.45 €	-1 097 746.00 €	2 601 092.73 €	1 503 346.73 €
RAR 31/12/2025	114 949.00 €	252 148.00 €	-137 199.00 €		- 137 199.00 €
TOTAL	1 816 443.70 €	1 933 065.43 €	- 116 621.73 €**	5 170 489.62 €	5 053 867.89 €

*Les Résultats 2024 sont issus des Bilans de Dissolution HELIOS. Ils représentent la combinaison des résultats 2024 sur la compétence EAU POTABLE de l'Ex SIAEP NSP, de l'Ex SMERB, l'Ex SIE GREZ et l'ex SIAEP BFR. Les résultats 001 et 002 sont provisoires. Le résultat de fonctionnement reste important car les dotations aux amortissements 2025 ainsi que les quotes-parts sur les subventions 2025 n'ont pas pu être comptabilisées sur l'exercice 2025. Ces dernières seront reportées sur le Budget primitif 2026 du SMEAPN Assainissement.

Les soldes d'exécution sont ceux de l'ex SIAEP NSP et de l'ex SMERB, compétence Assainissement. Les RAR du 31/12/2025 sont de - 137 199 €**

Nous ne présenterons pas de tableau comparatif en raison de la création du 1 janvier 2025 du SMEAPN. Cette première présentation du débat d'orientation budgétaire sera rationalisée pour des raisons du calendrier et en vue des élections municipales débutant le 15/03/2026. Le traitement des opérations comptables de fusion des 4 ex syndicats n'est pas totalement finalisée.

L'année 2025 fut celle de la fusion de 4 Syndicats avec le transfert de l'ensemble des actifs et du passif respectif. Cela comprend l'ensemble des contrats de DSP (4) et de ceux des prestations. Ce transfert traite également de la reprise de l'ensemble des travaux lancés ou à enclencher, des emprunts contractés, des subventions etc.

L'année 2026 est celle de la fin du traitement de la fusion au niveau comptable et des contrôles des actifs. Elle est également celle qui concerne de l'intégration de 5 nouvelles communes. Le SMEAPN va reprendre l'ensemble des contrats de DSP en cours (+3) et en prestation de services (+2), des actifs en lien avec la compétence, les crédits bancaires en cours, les études ou/et travaux lancés ou à lancer, etc...

LES RECETTES de FONCTIONNEMENT

LA TAXE SYNDICALE (SURTAXE) 2025

- ❖ La part Collectivité de l'ex SIAEP NSP a été fixée à **1,25 € H.T./m³**
- ❖ La part Collectivité de l'ex SIE GREZ a été fixée à **0.81 € H.T./m³**
- ❖ La part Collectivité de l'ex SIAEP BFR a été fixée à **2.00 € H.T./m³**
- ❖ La part Collectivité de l'ex SMERB a été fixée à **0.95 € H.T./m³**
- ❖ La consommation 1 465 Km³, soit une **recette se situant entre 1520 K€ et 1750 K€**
- ❖ Le taux d'impayés 2024 est en dessous de 3%

L'AIDE DU FONDS DE SOUTIEN

Pour mémoire, cette aide finance en partie la pénalité de refinancement de 2 emprunts toxiques sur les 4 refinancés, pour un montant total de 785 627 €. Le SMEAPN (Ex SIAEP NSP) percevra **39 505 €/an**, soit un total de 13 annuités versées de 2016 à 2028.

LES REDEVANCES 2025

- ❖ Loyer INFRACOS pour l'antenne posée sur le Château d'Eau Grez : 6 975.35 € H.T.
- ❖ Loyer INFRACOS pour l'antenne posée sur le Château d'Eau Montmien : 5 858.30 € H.T.
- ❖ Loyer E'MESSAGE pour l'antenne posée également sur le Château d'Eau Montmien de 3 777.22 € H.T.
- ❖ Loyer FREE MOBILE pour l'antenne posée château GREZ 2023/2024 de 6 756.97 € H.T.
- ❖ Loyer FREE MOBILE pour l'antenne posée château GREZ 2024/2025 de 6 892.11 € H.T.
- ❖ Loyer ORANGE pour l'antenne posée château GREZ 2024 de 7 558.89 € H.T.
- ❖ Loyer ORANGE pour l'antenne posée château GREZ 2025 de 7 376.86 € H.T.
- ❖ Loyer TOTEM pour l'antenne posée réservoir Moncourt : 6 497.14 € H.T.

LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Le budget eau potable est un budget rattaché du budget assainissement, il ne comporte pas de charges de personnel sur l'exercice 2025. Dès qu'une clé de répartition sera factuelle et opérationnelle sur une partie du cout salarial et sur les indemnités des élus, on la mettra en application.

LES CHARGES COURANTES DU SERVICE

En 2025, le chapitre 011- dépenses courantes de fonctionnement du service se sont élevés à 73 593 € (dans l'attente du CFU validé) comprenant comme postes principaux.

- ❖ Achat d'eau à Eau de Paris et à Plateau Sud Bocage : 448 €
- ❖ Provision pour petits travaux d'entretien et de réparation : 12 778 €
- ❖ Redevance d'occupation du terrain de l'UTEP : 14 900 €
- ❖ Redevances à Voies Navigables de France : 6 845 €,
- ❖ Redevances à Nexity/Sncf : 4 130 € (Nous n'avons pas réceptionné l'ensemble des redevances sur l'année 2025)
- ❖ Redevances occupation 2024 eau de Paris – Aqueduc Loing : 391 €
- ❖ Mission de contrôle du contrat de DSP/Cogite (Ex SIAEP NSP + BFR) /ADM Conseil (Ex SMERB + SIE Grez) pour 18 190 €

En 2026, l'intégration de nouvelles communes va engendrer de nouvelles dépenses comme la mise en place de prestation de services auprès de SAUR et de Véolia, le cout des assurances et les frais d'audit. On est également confronté au reversement de la redevance pour la performance, collectée en 2025 auprès des abonnés du SMEAPN. Cette redevance sur la performance des systèmes d'eau potable était en transition en 2025 et devrait s'ajuster progressivement dans les années qui viennent. Cette redevance est collectée au préalable auprès les abonnés via le concessionnaire puis reversée au SMEAPN qui devra s'en acquitter auprès de l'agence de l'eau

Voici quelques exemples de poste qui sont susceptibles d'augmenter :

- Guercheville – contrat de Prestation/Service : 17 960 € HT/AN
- Garentreville – contrat de Prestation : Service : 7260 € HT/AN

- Mission d'audit : 25 000 TTC € (prévision) HT / AN
- Prévision sur Cotisations d'assurances : 20 000 € TTC (Prévision) / AN
- Reversement de la redevance pour la performance – Volume facturée m3 *coef voté : **25 000 €** (les volumes vont être communiqués par La SAUR et Veolia afin d'affiner le montant) – Le concessionnaire qui est le collecteur de la redevance sur la performance doit reverser au SMEAPN, le montant estimé de 25 000 € afin que le SMEAPN s'en acquitte auprès de l'Agence de l'eau. Le SMEAPN sert de boîte aux lettres.

Cette liste n'est pas exhaustive et sera affinée au cours de l'élaboration du Budget Primitif 2026

LA DETTE

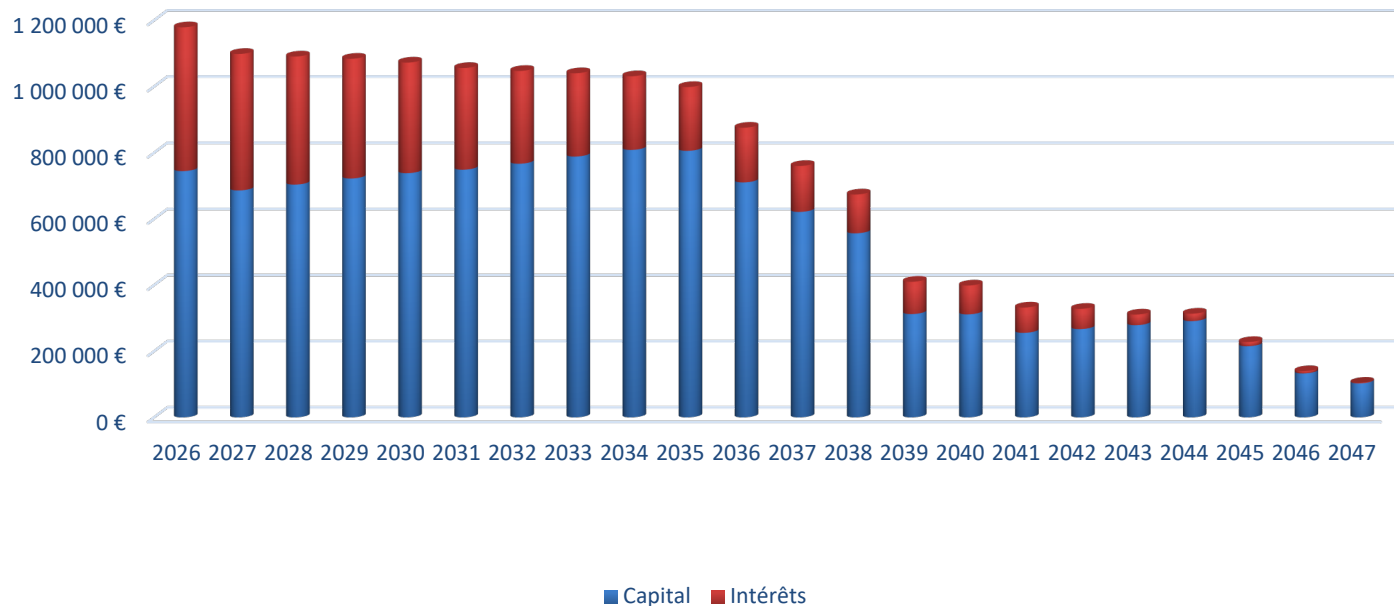
- ❖ **L'encours de la dette est de 11 950 098 € au 1/1/2026.**

Pour la majorité, ces emprunts ont été contractés à compter de 2008 pour la construction de l'usine de l'eau et le raccordement des communes sur l'Ex SIAEP NSP Cette dette s'est trouvée alourdie de 3 430 000 € par le refinancement des emprunts toxiques en 2015.

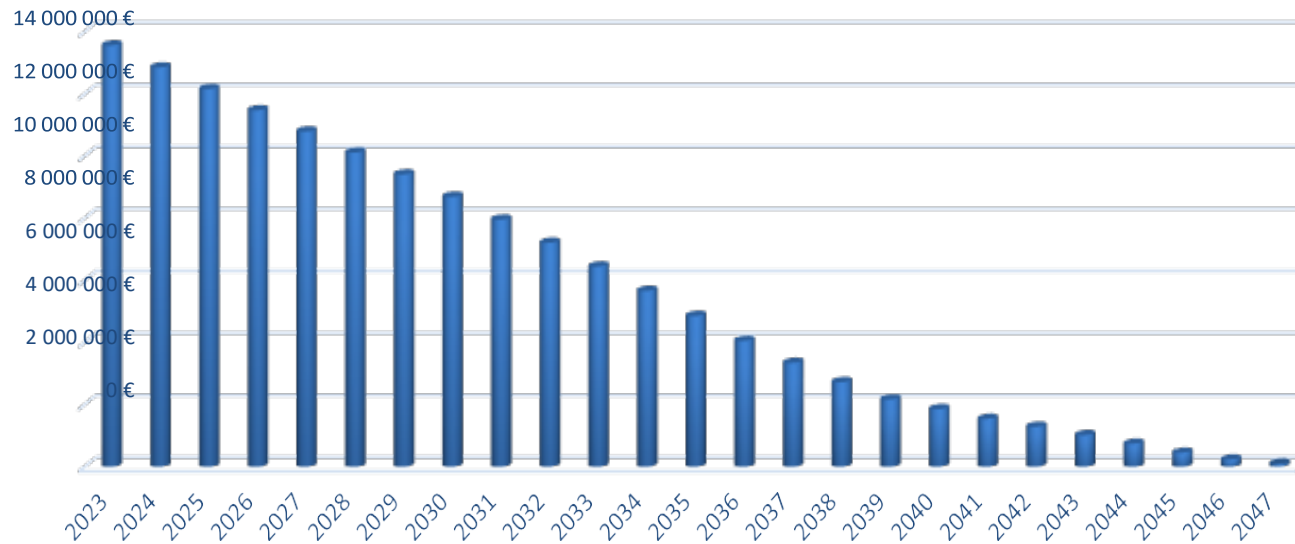
Dorénavant, tous les emprunts contractés auprès des organismes bancaires ont des taux fixes, et sont classés A1 sur l'échelle GISSLER, donc sans risque. Cet encours reprend l'ensemble des crédits contractés par les 4 ex Syndicats.

Extinction de la dette :

Flux de remboursement



Evolution du capital restant dû au 01/01/N



Ratios d'endettement :

❖ Capacité de désendettement (= Encours la dette/épargne brute)

Indique le nombre d'années qu'il faudrait pour se désendetter si l'autofinancement était uniquement consacré à financer le remboursement en capital de la dette.

La limite préconisée est de 15 ans. Le ratio de la capacité de désendettement sur le SMEAPN au 1 janvier 2026, serait de 10 ans 6 mois

☞ Ce ratio est passé sous la limite de 15 ans en 2025 (Ex SIAEP NSP)

Bien qu'il soit élevé, il reste cohérent avec :

- La durée des emprunts contractés pour financer les investissements (les emprunts de l'ex SIAEP ont une durée résiduelle de plus de 20 ans)
- La durée « de vie » des équipements (Usine de l'eau construite en 2010).

❖ Coefficient de surendettement (= Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)

Indique combien d'années budgétaires seraient nécessaires au remboursement du capital restant dû s'il n'y avait que l'emprunt à rembourser.

En-dessous de 1 an, l'endettement est faible. La limite préconisée est de 2 ans. Le ratio sur le désendettement sur le SMEAPN au 1 janvier

2026 serait de 7 ans 2 mois

- ☞ **Le niveau élevé de ce coefficient est dû aux emprunts contractés pour la construction de l'usine de l'eau et le raccordement des communes par l'ex SIAEP NSP**

❖ **Ratio de la part de l'annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement :**

Il permet de mesurer la part des recettes de fonctionnement nécessaires au remboursement de l'annuité de la dette. Il est l'équivalent des 33% de limite d'endettement des ménages. **La limite préconisée est de 15 ou 20%.**

Actuellement le poids de la dette sur les recettes de fonctionnement est à 72 % sur l'année 2025 et serait (éventuellement) de 57 % sur l'année 2026 (estimation)

- ☞ **Les recettes sont destinées essentiellement au remboursement de la dette.**

Malgré cela, le faible niveau des dépenses de fonctionnement permet de dégager de la capacité d'autofinancement

INVESTISSEMENTS DU SMEAPN - PREVUS OU ENVISAGES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES EN 2025/2026	Coûts estimatifs H.T.	Subventions
<u>Schéma directeur d'Adduction en Eau Potable sur l'ensemble du SMEAPN</u> Intègre la suite du contrôle des bâtiments publics (chiffrage de la mise en conformité et plans) Le projet est lancé depuis 11/2025. L'étude s'étend sur 2-3 ans. ⇒ Subvention Agence de l'Eau 80 %	848 300 €	678 640 €
<u>SDAEP Ext SMERB (IRH) + AMO (ADM Conseil) Restitution de la phases 4&5 le 6/02/2026</u> ⇒ Subvention Agence de l'Eau 80 %	96 749 €	77 400 €
<u>AMO DUP Captage de Villetard, Nanteau sur Essonne (ADM Conseil) (en cours)</u> ⇒ Subvention Agence de l'Eau 80 %	37 595 €	30 076 €

<u>AMO DUP Captage d'Auxy, Buthiers (ADM Conseil)</u> (en cours) ⇒ Subvention Agence de l'Eau 80 %	15 916 €	12 733 €
<u>MOE Réhabilitation réservoir de Boisminard (IRH, SIXENCE)</u> (Prévision)	24 450 €	<i>A confirmer – AESN 40% + CD77 15 % - (13 450 €)</i>
<u>MOE – Renouvellement canalisation rue Grande, Fromont (PRELY Ingénierie)</u> (lancé en 2024)	24 025 €	
<u>SOFREL + cartographie SIG du réseau (SAUR) – Guercheville</u> (en cours)	7 857 €	
<u>SOFREL + cartographie SIG du réseau (SAUR) – Garentreville</u> (en cours)	6 525 €	
<u>DUP et AAC sur les captages de Villetard et Auxy</u> (Prévision)	100 000 €	<i>A confirmer – AESN 80% (80 000 €)</i>
<u>Campagne d'analyses sur les pesticides sur l'UTEP (SAUR)</u>	12 886 €	
<u>Réhabilitation captage de Grez-sur-Loing (VEOLIA)</u> ⇒ Subvention Département 30 % ⇒ Subvention AESN 40 %	72 854 €	21 800 € <i>(30 200 €)</i>
<u>Réhabilitation réservoir Boisminard –</u> (Prévision)	200 000 €	<i>A confirmer : AESN 40%+ CD77 15% (110 000 €)</i>
<u>Raccordement électrique du réservoir de Montmien</u> (Devis SAUR et ENEDIS)	17 000 €	

<u>Renouvellement équipements réservoir de Garentreville</u> (Devis SAUR)	51 614 €	
<u>Renouvellement équipements réservoir de Guercheville</u> (Devis SAUR)	11 134 €	
<u>Pose de compteurs de sectorisation dans le cadre du SDAEP sur l'ensemble du SMEAPN</u>	170 000 €	<i>A confirmer AESN 40% + CD77 30% (119 000 €)</i>
<u>Renouvellement de canalisations, Rue Grande Fromont</u> (Exeau TP) – Engagement 2024 - Démarrage en février 2026	159 900 €	
<u>Suppression de canalisations en doublon sur Boulancourt, Buthiers et Augerville la Rivière (VEOLIA)</u> – engagement 12/2024 – 6 devis signés avant le transfert – Travaux à lancer	272 559 €	
<u>TOTAL GENERAL :</u>	2 219 364 €	820 649 € + <i>(352 650 €)</i> <i>(1 173 300 €)</i>

Mise à jour 5 mars 2026

INVESTISSEMENTS (CONTRAT DSP Ex SIAEP NSP)- DIVERS PREVUS ET LANCES :

ENVELOPPE ANNUELLE DE 129 600 € DU COMPTE TRAVAUX - CONTRAT DE CONCESSION (EX SIAEP NEMOURS) :

[illegible]

SITUATION FINANCIERE DU SERVICE EAU POTABLE - Les soldes intermédiaires de gestion

EPARGNE DE GESTION (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts)

Elle permet de déterminer le **montant maximal de l'annuité d'emprunt**.

EPARGNE BRUTE ou **capacité d'autofinancement brute** (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement y compris charges d'intérêts)

En M49, l'épargne brute **doit couvrir les dotations aux amortissements nettes** (amortissements des immobilisations - amortissement des subventions).

EPARGNE NETTE ou **capacité d'autofinancement nette** (= épargne de gestion - annuité de la dette)

Elle **doit couvrir les dépenses d'équipement courantes hors programmes**.

Taux de rigidité (= charges de personnel + frais financiers/recettes réelles de fonctionnement)

Définit la part des charges pour lesquelles le syndicat est engagé et dont il devra obligatoirement s'acquitter.

	CA 2025
Recettes réelles de fonctionnement	1 635 045
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts	73 592
EPARGNE DE GESTION (1)	1 561 453
Taux de marge - Minimum 15 à 20 %	95%
Charges d'intérêts (2)	443 130
EPARGNE BRUTE (1-2)	1 118 323
Taux d'épargne - Minimum 15 %	68%
Pour info, montant net des amortissements	-
Annuité de la dette (3)	1 183 860
EPARGNE NETTE (1-3) - Doit être positive (ou temporairement négative)	377 594
Taux de rigidité en % - Maximum 45 %	27%

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement sont basées sur une consommation avoisinant à [1 465 km³](#).

La capacité d'autofinancement serait de 377 K€ au 1 janvier 2026 (fusion ex syndicat) – *Cette information reste à confirmer (Validation du CFU 2025 en attente)*

LES ORIENTATIONS COMPETENCE EAU POTABLE

L'année 2026 sera marquée par l'intégration de 5 nouvelles communes sur le périmètre du SMEAPN. Cette évolution territoriale va augmenter le nombre d'abonnés, le linéaire du réseau en eau potable, étendre le patrimoine technique et va nécessiter d'harmoniser à terme les pratiques de gestion et les services. Les 5 collectivités sont : Amponville, Garentreville, Guercheville, Larchant et Villiers-sous-Grez.

La politique d'investissement du SMEAPN s'inscrira dans une continuité de protection de la ressource, d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée et de modernisation des réseaux et de ses ouvrages.

La création du SMEAPN dès 2025 permet de fixer des objectifs qualitatifs afin d'actionner la mise en place d'une mutualisation de moyens (financiers Rh et techniques) dans le but d'améliorer la qualité de service des abonnés de son secteur.

Quelques stratégies sont envisagées afin de répondre au mieux aux enjeux climatiques, économiques, sécuritaires et réglementaires en gestion d'eau potable.

Le SMEAPN s'est déjà engagé à lancer l'élaboration d'un schéma directeur d'eau potable fin 2025. Cette étude permettra de dresser un diagnostic complet du patrimoine existant en matière d'eau potable, d'identifier les secteurs nécessitant des travaux de création, renouvellement ou/et de renforcement du réseau ou/et des ouvrages, d'optimiser la gestion de la ressource et de planifier les investissements sur plusieurs d'années. Le territoire de Buthiers, désormais sous le couvert du SMEAPN a déjà réalisé cette étude.

Le déploiement du Lorawan sur le secteur du SMEAPN rentre dans une logique de modernisation et d'amélioration de la gestion de la collecte des données à travers la télérelève des compteurs d'eau. L'installation des antennes sera progressive sur le territoire du SMEAPN

Le Syndicat poursuivra son programme de remplacement des branchements en plomb inscrit dans le compte travaux suivant les contrats de concession

Le SMEAPN envisage à moyen ou long terme, la création ou la modernisation de 2 usines de production d'eau potable sur le secteur de Grez sur Loing et de Buthiers. Ces nouvelles infrastructures ont pour ambition de traiter les problématiques de nitrates, d'éliminer d'autres composants indésirables et de sécuriser la production d'eau potable.

Le SMEAPN veillera à maintenir une gestion financière prudente permettant de financer les investissements nécessaires tout en garantissant le maintien de sa qualité de service auprès de ses abonnés.

Le Budget Eau potable est toujours marqué par un endettement important et sa capacité d'investissement (sous réserve de la validation du CFU 2025) serait de 377K€ au 1 Janvier 2026

La mise en place de l'harmonisation tarifaire est reportée d'un an.